AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C0855
FR0010609263-FS0334

21 mai 2014

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

MAUNA KEA TECHNOLOGIES

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 16 mai 2014, complété par un courrier reçu le 21 mai 2014, la société par actions simplifiée Creadev[1] (64 boulevard de Cambrai, 59100 Roubaix) a déclaré avoir franchi en baisse, le 14 mai 2014, les seuils de 20% des droits de vote, 15%, 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société MAUNA KEA TECHNOLOGIES et détenir 226 033 actions MAUNA KEA TECHNOLOGIES représentant autant de droits de vote, soit 1,63% du capital et 1,39% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions MAUNA KEA TECHNOLOGIES hors marché.

[1] Contrôlée par la société par actions simplifiée Surcrehol, contrôlée au plus haut niveau par la famille Mulliez.
[2] Sur la base d'un capital composé de 13 878 644 actions représentant 16 214 734 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.